



Assemblée générale

Soixante-huitième session

98^e séance plénière

Lundi 16 juin 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 15 heures

Point 53 de l'ordre du jour (suite)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/68/426/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Michal Komada, de la Slovaquie, qui va présenter le rapport de la Commission.

M. Komada (Slovaquie), Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au titre du point 53 de l'ordre du jour, intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) publié sous la cote A/68/426/Add.1. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de

fond du 24 février au 21 mars 2014, où il a fait le point de ses travaux et examiné de nouvelles propositions.

En adoptant le projet de résolution figurant au paragraphe 6 du rapport et intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », l'Assemblée générale ferait siennes les propositions, recommandations et conclusions que le Comité spécial a formulées aux paragraphes 17 à 315 de son rapport publié sous la cote A/68/19. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-43077(F)



Document adapté

Merci de recycler



Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, sauf notification préalable contraire.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/277).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 53 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Projet de résolution (A/68/L.43/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, lors d'un débat conjoint, les points 63 a) et b) de l'ordre du jour, ainsi que le point 13 de l'ordre du jour, à ses 36^e et 37^e séances plénières le 25 octobre 2013.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ouganda, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.43/Rev.1.

M^{me} Ssempta (Ouganda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », publié sous la cote A/68/L.43/Rev.1 au titre du point 63 b) de l'ordre du jour.

Le Groupe remercie toutes les délégations de leurs contributions constructives au projet de résolution. Nous remercions également tous les États Membres qui s'en sont portés coauteurs.

Entre autres choses, le projet de résolution souligne que c'est aux pays d'Afrique qu'incombe au

premier chef la responsabilité d'assurer la paix et la sécurité dans la région, notamment de se donner les moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de régler ceux-ci pacifiquement, tout en convenant que l'appui de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire, compte tenu des responsabilités assignées à cette dernière à cet égard dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons des progrès faits par plusieurs pays d'Afrique, l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits, du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix, et du développement. Nous demandons aux gouvernements, à l'Union africaine, aux organisations sous-régionales, aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires concernés de redoubler d'efforts et d'adopter une démarche coordonnée en vue de relever les défis à venir et de progresser encore dans la réalisation de l'objectif consistant à en finir avec les conflits en Afrique.

Le projet de résolution considère que l'action internationale et régionale visant à prévenir les conflits et à consolider la paix en Afrique doit aller dans le sens du développement durable du continent et de la mise en valeur des capacités humaines et institutionnelles des nations et des organisations africaines, en particulier dans les domaines prioritaires retenus à l'échelle du continent. À cet égard, nous nous réjouissons de la visite conjointe du Secrétaire général et du Président de la Banque mondiale en Afrique, dans la région des Grands Lacs, du 22 au 25 mai 2013, et de l'annonce de contributions financières faite par la Banque mondiale au cours de cette visite en appui à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Nous nous félicitons également de la visite conjointe du Secrétaire général, de la Présidente de l'Union africaine, du Président de la Banque mondiale, du Président de la Banque africaine de développement, du Commissaire au développement de l'Union européenne dans la région du Sahel du 4 au 7 novembre 2013, au cours de laquelle des annonces de contributions financières ont été faites en appui à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Nous espérons que les promesses faites durant ces visites seront tenues.

La réalisation d'une paix et d'un développement durables dans les pays en situations de conflit et d'après-conflit notamment exige des gouvernements nationaux et des partenaires internationaux qu'ils

continuent à élaborer des approches coordonnées adaptées aux besoins et aux défis de la consolidation de la paix auxquels ces pays sont confrontés. Le projet de résolution préconise également un appui continu aux mesures de lutte contre la pauvreté et la faim et en faveur de la création d'emploi et du développement durable en Afrique, ainsi, selon que de besoin, aux mesures axées sur l'allègement de la dette, l'amélioration de l'accès au marché, l'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, le respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement et l'augmentation de l'investissement étranger direct et le transfert de technologie conformément à des accords mutuels.

Nous reconnaissons la nécessité pour les pays africains de poursuivre leurs efforts visant à créer un environnement propice à une croissance inclusive axée sur le développement durable, et pour la communauté internationale de continuer les efforts visant à accroître les flux de ressources nouvelles et additionnelles de financement du développement de toutes les sources – publiques, privées, nationales et étrangères. Nous nous félicitons des diverses initiatives importantes mises en place entre les pays africains et leurs partenaires de développement.

Enfin, le Groupe des 77 et de la Chine attend avec intérêt que le projet de résolution soit adopté par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant de prononcer sur le projet de résolution A/68/L.43/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les pays énumérés dans le document A/68/L.43/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.43/Rev.1?

Le projet de résolution A/68/L.43/Rev.1 est adopté (résolution 68/278).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

i) Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Note du Secrétaire général (A/68/904)

Le Président (*parle en anglais*) : Par sa résolution 48/141, l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Au paragraphe 2 de sa note, compte tenu des dispositions de la résolution 48/141, le Secrétaire général propose de nommer le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2014 et s'achevant le 31 août 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver la proposition du Secrétaire général de nommer le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2014 et s'achevant le 31 août 2018?

Il en est ainsi décidé.

M^{me} Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je salue très chaleureusement la nomination du Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini au poste de haut-commissaire aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} septembre 2014. Nous l'en félicitons très vivement.

Le Groupe des États d'Afrique salue également M^{me} Pillay pour sa grande contribution à la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme ces six dernières années. Grâce à ses efforts, la protection des

droits de l'homme s'est vu imprimer un nouvel élan au fil des années.

La Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance des droits de l'homme dans la vie politique, sociale et culturelle. Les sociétés auront du mal à prospérer si les droits de l'homme ne sont pas protégés, et leur exercice laissé aux caprices des gouvernants. C'est précisément la raison pour laquelle l'Afrique fait des efforts concertés depuis des années et encourage la protection et la promotion des droits de l'homme universels aux niveaux national et international.

La Groupe des États d'Afrique est bien conscient de la vaste expérience que le Prince Zeid a à son actif. Du fait de ses réalisations remarquables au service de son pays, de l'ONU et d'autres organes internationaux, ainsi que de sa contribution en faveur de la justice pour les victimes de violations des droits de l'homme, il est extrêmement qualifié pour s'acquitter de ses responsabilités en tant que principal défenseur mondial de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Je tiens à assurer le Prince Zeid de la coopération de l'Afrique dans ses nouvelles fonctions. Nous espérons également qu'il accordera une place prioritaire au renforcement des capacités nationales de respect et de protection des droits de l'homme.

Au nom du Groupe des États d'Afrique et à titre national, je félicite encore une fois le Prince Zeid et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'ai l'honneur de saluer la nomination par le Secrétaire général de S.A.R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, de la Jordanie, en tant que nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que le Prince Zeid s'acquittera de ses responsabilités de Haut-Commissaire avec les extraordinaires compétences, la profonde intégrité et le discernement dont il a fait montre au cours de son mandat de Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la complexité des questions liées aux droits de l'homme auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, la communauté internationale bénéficiera grandement de son leadership, de son sens de la justice, de sa grande connaissance des questions de justice internationale et de son expérience sur la scène multilatérale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est un élément essentiel

du système des Nations Unies et a pour mandat de faire respecter les engagements pris envers les idéaux universels de la dignité humaine. À cet égard, nous nous réjouissons de travailler à l'avenir avec le Prince Zeid, et notre Groupe apporte son plein appui au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à M^{me} Navanethem Pillay pour tout ce qu'elle a réalisé au cours de son mandat de Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, nous tenons à lui offrir nos meilleurs vœux de succès dans ses futures entreprises.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour adresser nos félicitations les plus sincères à S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein pour sa nomination en tant que nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les membres du GRULAC attachent une grande importance à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme pour tous, et reconnaissent le rôle central de l'ONU dans la coopération internationale dans ce domaine. La promotion et la protection de tous les droits de l'homme pour tous constitue l'un des principaux piliers de l'action de l'Organisation. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est un acteur essentiel pour étayer l'exécution des mandats convenus par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, tâche dans laquelle nous sommes convaincus que Son Altesse Royale jouera un rôle majeur.

Les pays de notre région prennent une part active aux négociations, aux débats et aux décisions tendant à la réalisation de l'objectif de la jouissance de tous les droits de l'homme par tous les peuples et tous les êtres humains. Nous sommes dans une région où l'on promeut et respecte les droits à la paix, au développement et à l'autodétermination des peuples, les droits des migrants et des peuples autochtones, ainsi que le droit à l'égalité des sexes, et où on lutte contre toutes les sortes de discrimination. S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme, peut compter sur la pleine coopération de tous les membres du GRULAC.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai aujourd'hui l'insigne honneur de prendre la parole

devant l'Assemblée au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Au nom du Groupe, je voudrais présenter nos chaleureuses félicitations à S. A. R. le Prince Zeid pour sa nomination à cette importante fonction.

La promotion et la protection des droits de l'homme sont des éléments fondamentaux du rôle de l'Organisation, et font partie de ses principes fondateurs, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous nous réjouissons donc que ses travaux dans le domaine des droits de l'homme soient dirigés par quelqu'un ayant le niveau d'engagement, la passion et l'expérience du Prince Zeid. Il arrive à ce poste avec une connaissance approfondie du système des Nations Unies, une expérience de terrain et un engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la justice pénale. Nous attendons avec intérêt de travailler avec lui et l'assurons de notre plein appui.

Nous tenons également à dire combien notre groupe est reconnaissant à M^{me} Navanethem Pillay pour le travail qu'elle a réalisé et les efforts inlassables qu'elle a déployés au cours des six dernières années pour mettre en lumière les injustices et se faire la porte-parole des groupes vulnérables. Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je souhaite tant à M^{me} Pillay qu'à son successeur au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme plein succès dans leurs efforts visant à réaliser la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour tous et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne se félicite de l'approbation par l'Assemblée générale de la nomination par le Secrétaire général de S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, de la Jordanie, au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous sommes convaincus que les compétences avérées du Prince Zeid en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité, ainsi que ses exceptionnelles qualités de diplomate constitueront un atout précieux pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. C'est donc avec le plus grand respect que nous appuyons et saluons la nomination du Prince Zeid en tant que nouveau Haut-Commissaire.

L'Union européenne est un fervent partisan du Haut-Commissariat, de son indépendance et de son intégrité, ainsi que du Conseil des droits de l'homme. Nous entendons coopérer de manière ouverte et constructive avec le Prince Zeid et le Haut-Commissariat pour la réalisation de notre objectif commun, qui est de promouvoir l'universalité et l'indivisibilité de l'ensemble des droits de l'homme dans le monde entier, et de faire en sorte que les principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 puissent se concrétiser.

L'Union européenne tient également à rendre un vibrant hommage au travail remarquable accompli par M^{me} Navanethem Pillay au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme. L'engagement personnel et le ferme leadership dont a fait montre M^{me} Pillay ont contribué de façon inestimable à la consolidation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en tant qu'organe indépendant chargé de défendre et protéger les droits de l'homme dans le monde entier, pour tous et sans discrimination ou distinction d'aucune sorte ou pour quelque motif que ce soit.

M. Seger (Suisse) : Tout en m'associant à la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'aimerais quand même exprimer, en tant que représentant du pays hôte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mes vives félicitations à S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein pour sa nomination en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La Suisse sera très heureuse d'accueillir le Prince Zeid et sa charmante famille à Genève. Je lui souhaite plein succès, courage et détermination, dans sa tâche importante de protection et de promotion des droits humains.

Sur une note plus légère, je sais que le Prince Zeid est un grand amateur de fondue suisse, or il prendra ses fonctions à l'automne, qui est la meilleure saison pour la fondue.

Plus sérieusement, dans le même temps, je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements à la Haut-Commissaire sortante, M^{me} Navanethem Pillay, pour son engagement inlassable et exemplaire en faveur des droits de l'homme et des victimes de violations. Je pense qu'elle a défendu les droits de l'homme comme une lionne sud-africaine défend ses lionceaux.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en anglais*) : L'espace d'une seconde, lorsque vous avez annoncé la nomination, Monsieur le Président, et que personne n'a applaudi, j'ai cru que j'étais tiré d'affaire. Mon épouse, qui me soutient et qui est assise derrière moi, m'a dit de profiter de ce moment, de m'en imprégner totalement. « Après tout », m'a-t-elle dit, « tu te trouves parmi des amis que tu connais depuis très longtemps ». « Mais quand tu commenceras ce travail », a-t-elle ajouté « tu risques de les perdre rapidement ». La confiance que les épouses ont en nous est illimitée, et les droits de l'homme commencent sans aucun doute par s'appliquer à la maison.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je dirai quelques mots en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je tiens tout d'abord à remercier vivement tous les membres de l'Assemblée générale, les présidents des groupes régionaux et S. E. le Secrétaire général pour tout l'appui et la confiance qu'ils m'ont témoigné cet après-midi. Je suis honoré de cette précieuse confiance et de ma nomination à ce poste, notamment parce que je serai le premier Haut-Commissaire aux droits de l'homme du continent asiatique et des mondes musulman et arabe. Il va sans dire que cela traduit parfaitement l'attachement de la communauté internationale à ce dossier et sa volonté de le faire progresser sur ce continent et dans d'autres régions du monde, dans le respect de l'indépendance et du mandat du Haut-Commissariat, défini par la résolution 48/141, la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions ultérieures connexes, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993 et le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Dans ce contexte, j'aurai l'honneur, dans les prochains mois, de rejoindre le personnel du Haut-Commissariat, qui fait preuve d'une très grande compétence dans son travail, où qu'il se trouve, tant sur le terrain qu'à Genève, sous la supervision de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Flavia Pansieri, ou à New York, sous celle du Sous-Secrétaire général, M. Ivan Šimonović.

Le dossier des droits de l'homme abonde en responsabilités et en défis majeurs. Son examen exige de la sagesse et un niveau élevé de coordination et de communication avec les différents gouvernements, la société civile et toutes les entités des Nations Unies.

J'exprime également à S. E. M^{me} Navi Pillay toute ma reconnaissance et mon estime pour son action courageuse dans ce domaine. Je suis extrêmement honoré de lui succéder et de faire fond sur ses réalisations remarquables.

Enfin, je voudrais remercier tout particulièrement S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein, qui m'a soutenu durant toutes les années que j'ai passées en ces lieux à son service et au service du Gouvernement et du peuple du Royaume hachémite de Jordanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Commissaire aux droits de l'homme élu de sa déclaration. Je tiens à lui faire savoir qu'il a été rattrapé par les responsabilités.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 i) de l'ordre du jour et du point 116 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 35.